

COURRIER ARRIVE

05 JUL. 2019

06A

SMEP DU GRAND SUD



Parc national
de La Réunion

Objet

SCOT du Grand Sud : Avis du Parc national de La Réunion

Monsieur Le Directeur

DEAL Réunion

Service aménagement et construction

Unité aménagement et planification

2, rue Juliette Dodu

CS 41009

97743 SAINT-DENIS CEDEX 9

Suivi par

Fabrice BOYER

fabrice.boyer@reunion-parcnational.fr

0262 58 02 61

N/Réf. : 2019-535/JPD/PF/BL/FB

DIR/AD/2019/156

V/Réf. : DEAL/SACoD/UAP/19.149

Date

Plaine des Palmistes, le 05 JUL. 2019

Monsieur Le Directeur,

Par courrier du 9 mai 2019, vous avez sollicité l'avis du Parc national de La Réunion en qualité de personne publique associée, sur le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT du Grand Sud) arrêté par la délibération du syndicat mixte (SMEP Grand Sud) le 23 avril 2019.

La Charte du Parc national de La Réunion a été approuvée par le décret en Conseil d'État n° 2014-049 du 21 janvier 2014. Elle définit le projet du territoire pour dix ans, à la fois pour le cœur et l'aire d'adhésion. Elle est aussi le plan de gestion des « Pitons, cirques et remparts » inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.

Le SCOT doit s'assurer de son articulation et de sa compatibilité avec la Charte du Parc national de La Réunion adoptée en 2014. Le SCOT à travers son PADD et POO souhaite placer le Parc national comme élément structurant du développement, en adoptant une approche dynamique et en mobilisant ces richesses paysagères et naturelles comme opportunités économiques.

L'évaluation environnementale du SCOT (Tome 3, p40-44) présente une analyse fine des enjeux de la Charte et les mesures associées à la compatibilité des orientations du SCOT. Le cœur du parc national est un espace où la nature se déploie librement et un espace de ressourcement pour l'homme. La réglementation en matière d'aménagement dans le cœur est bien reprise dans le SCOT. Cet espace du cœur est en continuité avec les espaces agricoles, urbains et l'océan. L'opportunité économique et sociale des projets portés et chemins de découvertes du parc offre un potentiel de développement économique pour les hauts qui est bien porté dans le SCOT.

Au regard de ces éléments le Parc national émet un avis favorable.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations respectueuses.

Le Directeur

Jean-Philippe DELORME

Copie :

-SMEP SCOT,

cecile.reilhés@developpement-durable.gouv.fr

ingrid.calicharane@developpement-durable.gouv.fr